

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

96-311 du 2 juillet 1996

DECRETE n° 96-311 / MPF-DGFP-DGCA-SAV
Portant promotion au titre des années
1989 et 1991 de certains Inspecteurs
des Collèges de l'Enseignement Général
des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des services sociaux (Enseignement)
en tête : DIAMBOUANA (Sébastien).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte
du statut Général de la Fonction Publique;
(/u le décret n° 62/130/MPF du 09 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires;
(/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964, fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, règle-
mentant l'avancement des Fonctionnaires;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1984, abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05
Juillet 1962, fixant les Echelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 95/25 du 13 Décembre 1994, portant suspension
des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un
reclassement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre
promotion; (/u la loi n° 15/90 du 14 Janvier 1990, portant
abrogation de la loi n° 95/25 du 13 Décembre 1994, portant suspension
des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un
reclassement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre
promotion;
(/u le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995, portant nomination des
Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995, portant
nomination des Ministres Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 95/32 du 2 Février 1995, portant
organisation des intérêts des Membres du Gouvernement;
~~xxxxxx~~
let 1996 (/u le décret n° 96-311 /MPF-DGFP-DGCA-SAV du...
.....portant inscription au tableau d'avancement au titre
des années 1989 et 1991 de certains Inspecteurs des CGC des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux
(Enseignement).

(/u l'arrêté n° 2082/FP du 21 JUILLET 1994, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires.
(/u la Lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef
du Gouvernement;

DECRETE :

ARTICLE 1er. Sont promus successivement aux échelons ci-après au titre des années 1989 et 1991 les Inspecteurs des C.E.G. des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent : 100 = Néant.

- DIAMBOUANA (Sébastien) en service au Pool

Au 5^e échelon, indice 1240 p/c du 04 Juin 1989

Au 6^e échelon, indice 1400 p/c du 04 Juin 1991

- GALLICKY née BANGOUNI (Albertine) en service à B/ville

Au 7^e échelon, indice 1540 p/c du 15 Septembre 1989

Au 8^e échelon, indice 1600 p/c du 15 Septembre 1991

ARTICLE 2. Conformément aux dispositions du décret n° 94/75 du 28 Décembre 1994 susvisé, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3. Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera ~~publié~~ publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Libreville, le 2 Juillet 1996

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

Professeur Anaclel TSOUMET.

Le Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche Scientifique et Technologique, chargé de l'Enseignement Technique,

Général Jacques Joachim KHEMIST OPANGO.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de la Coordination des Régies.

Luc Daniel MAMA M. A. E. T. A.

Article de Paul I K O U N G A.

ANNEXES

JORE	1
DATE/DOCA	2
DATE/DOCA	2
DATE/DOCA	2
DATE/DOCA	2
DATE/DOCA	5
DATE/DOCA	2
DATE/DOCA	2
DATE/DOCA	2
DATE/DOCA	6
DATE/DOCA	2